

Organisation Pédagogique en Cycle 1

(Conférences de novembre 1996)

NB : Les contenus de ce document peuvent intéresser largement tout enseignant métropolitain, même s'il traite aussi de préoccupations liées à une spécificité d'écoles en zone créolophone...

Présentation

Le présent document récapitule de façon résumée les contenus de trois conférences concernant le Cycle 1, de Novembre 1996. L'objet de ces conférences, à caractère essentiellement pédagogique, est une sorte de bilan de réalité, servant de base de travail pour les réunions ultérieures d'équipes.

Le travail principal avait déjà été fait, à la suite de recommandations écrites d'organisation du Service de Juin 1995, reprises à la fin du présent document. On se référera, de même, au compte-rendu des conférences sur l'« Organisation pédagogique en Cycles 2 et 3 », ainsi qu'au document « Lecture et étude de la langue au Cycle 2 » qui concerne directement la Section des Grands. Tous deux sont repris plus loin dans ce site.

L'urgence des réflexions à mener paraissait moindre en classes maternelles qu'en classes élémentaires, l'idée majeure étant que l'évolution la plus nécessaire était celle des classes du Cycle 2, dans le sens de préoccupations qui sont depuis longtemps familières au Cycle 1.

De ce point de vue, on attend des mesures nationales qui faciliteraient l'accès des enseignants « de maternelle » aux directions des écoles primaires (maternelle+élémentaire), en leur garantissant la possibilité de continuer d'y tenir une classe maternelle, au lieu de leur imposer un poste d'enseignement en classe élémentaire. L'enjeu est sans commune mesure avec les «difficultés» administratives de mise en place.

Mais l'inverse est vrai : que la «Maternelle» sache ce que le Cycle 2 (non les personnes, mais la logique du système) attend d'elle, et fasse ce qu'il faut, ni moins, ni plus, pour cela.

Ce qui est fondamental

Un tour d'horizon des domaines qui font défaut, non de façon majoritaire mais pour certains enfants, à l'entrée en Cycle 2 :

- LA PAROLE :

- Entraînement à la **prise de parole** globale, face à d'autres enfants. Pour cela, il ne suffit pas de faire répondre à des questions en «atelier de langage»... Cela dit, la prise de parole l'emporte sur la correction de la langue : on laisse parler comme il peut un enfant «muet» jusque là, avant d'en venir progressivement à d'autres étapes. Ou sur la langue employée : un enfant qui ne peut parler que créole sera d'abord accepté comme tel, et ce aussi longtemps que nécessaire.

- Entraînement à la **maîtrise progressive** de la langue française, par des exercices **quotidiens** systématiques (dits « *structuraux* »).

- Effort général de l'école pour offrir aux enfants de familles créolophones un milieu de vie francophone pendant leur temps de présence à l'école : le bilinguisme fondamental de ces enfants a tout à gagner d'une maîtrise réelle de la langue française, qui ne s'acquerra pleinement que par l'école. Toute l'équipe éducative est concernée, y compris le personnel municipal temporaire (bien évidemment dans la mesure où il le peut).

- L'ACTIVITÉ PHYSIQUE :

L'éducation physique en Maternelle comporte un véritable « programme » avec ses U.A. (**unités d'apprentissage**). Le « jeu » ne suffit pas. Un enfant bien éveillé et développé au plan physique, est déjà bien armé au plan intellectuel pour le Cycle 2. On dispose sur ce sujet de très nombreux autres documents pédagogiques ...

- L'ACTIVITÉ GRAPHIQUE

... En particulier les habitudes motrices fines qui interviennent dans l'activité graphique, peuvent être si mal acquises que la scolarité entière en est par avance affectée : notamment, la **tenue** et le maniement d'instruments graphiques divers est du plein ressort de la Maternelle : crayon à papier, crayon de couleur, crayon bille (« aide écriture »), craies diverses, pinceau, crayon feutre, plume d'« oie », fusain, ..., **etc** ...

- L'ÉCRITURE :

Si l'on engage un enfant dans la formation de certaines lettres ou chiffres, il faut le faire de façon rigoureuse et totalement contrôlée par le maître : si non, s'en abstenir ... Car mieux vaut ne rien enseigner qu'enseigner de mauvaises habitudes graphiques. Celles-ci se prennent souvent au cours de tentatives trop précoces d'écriture, ou par manque d'attention de l'enseignant, ou dans la confusion entre écriture et dessin (« dessine une lettre » n'est pas la bonne formulation ; il faut préciser: « **écris une lettre** »). Apprendre à lire est antérieur à apprendre à écrire : pourquoi se presser ? Mieux vaut **ne jamais laisser se faire de l'« écriture » en « semi-dirigé »**, mais toujours sous le contrôle du Maître.

- LA PRODUCTION D'ÉCRITS :

Il s'agit uniquement de la **dictée à la maîtresse**. « Copier » est délicat, puisque cela supposerait que les lettres formées le soient toutes de façon maîtrisée : on ne « dessine » pas un mot. On peut évidemment recourir à d'autres techniques pour former des phrases avec des mots : manipulation d'étiquettes, de lettres, sélection / découpage / collage, etc ...

- LA LECTURE :

L'essentiel de la pratique directe de la lecture par les élèves en Cycle 1 (**Section des Grands**) se fait **globalement** : connaissance / manipulation de mots, en nombre point trop élevé en fin de cycle - 50 ? - ... On n'insistera pas ici sur ce domaine, qui fait par ailleurs l'objet d'informations très détaillées, notamment dans le document « Lecture et étude de la langue au cycle 2 ».

Pour le reste, il s'agit d'abord de tout faire pour familiariser l'enfant avec l'écrit, dès la Section des Petits :

- Environnement d'écrits divers
- Lecture de textes par l'enseignant
- Coin-écoute de textes enregistrés, coin-lecture / bibliothèque, BCD, BM...

- L'ÉTUDE DE LA LANGUE :

Elle est une indispensable préparation à l'entrée dans le processus de déchiffrage, et de maîtrise de la langue écrite, au Cours Préparatoire :

- De façon **implicite** en exercices structuraux oraux
- De façon **explicite**, dans la connaissance et reconnaissance des éléments :
 - de la **chaîne sonore** :
 - mots dans les phrases en M.S.
 - syllabes dans les mots en M.S.
 - phonèmes dans les mots en G.S. (épellation phonétique)
 - de la **chaîne écrite** :
 - lettres dans les mots en fin de G.S. (alphabet).

- L'OBSERVATION :

Vers la formation de l'esprit scientifique :

- Entraînement à l'observation des objets, des matériaux, des événements, du monde vivant ou inerte. A tout moment, la classe est une « leçon d'observation ».
- Entraînement à la **formulation** de son observation : une mise en forme verbale qui valide l'activité d'observation.
- En particulier, la découverte de la Nature passe par toutes sortes d'activités : jardin de classe, petits élevages variés (de classe, voire d'école : phasmes, grillons, escargots, poissons,

oiseaux, tortues, lapins nains, tangles ?), ou classes promenades, et toutes sorties éducatives ...
Etc ...

- L'ÉDUCATION SENSORIELLE :

Au sens étroit du mot, les cinq sens ... C'est le plus souvent très négligé !

- La **vue** est abondamment exercée à l'école maternelle.
- L'**ouïe** un peu moins, mais l'est.
- Le **toucher**, le **goût** et l'**odorat** ne font hélas pas souvent l'objet d'activités spécifiques.

(A associer ici au contact avec les éléments : **Terre** et **Eau** sont souvent pris en compte.
Air et **Feu** beaucoup moins).

- LA MÉMORISATION :

Entraînement à mémoriser toutes sortes de choses:

- globalement : poésies, textes, récits, etc.
- **exercices** divers : - jeu de Kim, jeu de paires, ou tous autres jeux de mémoire (visuelle, auditive, tactile, etc.)
 - exercices individuels « classiques » (puzzles, appariements, etc.) que toute école maternelle connaît bien.

- L'EXERCICE DE L'IMAGINAIRE :

L'imaginaire est la grande ressource de l'homme, qui nourrit et développe son intelligence, et est essentielle dans son développement:

- Bien entendu dans les « fictions » : contes, invention d'histoires, etc.
- Mais aussi dans les procédures scientifiques : faire des hypothèses, deviner, etc. : déjà la gymnastique de l'esprit qui vivifiera toute la vie.

- LA CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE :

- Entraînement à se livrer en pleine confiance à des **activités** à partir du matériel donné (eau, sable, couleurs, peinture, crayons, craies, argile, etc.)
- Puis, à l'utilisation de ces matériels en vue de produire déjà quelque chose de personnel ...

- LES HABITUDES DE VIE :

Sans lesquelles rien n'est possible dans ce que nous ne pouvons réaliser autrement que comme un enseignement collectif :

- Collectives :
 - ordre et calme (en classe, sur les rangs)
 - écoute mutuelle
 - respect du travail des autres
 - habitudes de partage des responsabilités ...
- Individuelles :
 - concentration
 - qualité de finition
 - autonomie de comportement

Un rappel :

Ce qui a été dit par ailleurs dans les conférences de cycles 2 et 3 sur certains points que même certains élèves de cycle 3 ne maîtrisent pas, et dans lesquels l'école maternelle doit se sentir impliquée :

- former les lettres et les chiffres
- prendre la parole
- différencier les mots d'une phrase orale
- différencier les syllabes d'un mot oral
- recevoir ou lancer une balle
- se mettre en rangs
- mémoriser
- plier, découper, coller

- colorier (!)
- tenir un crayon, un crayon bille, un pinceau
- Etc ...

On ne reprendra pas ici les observations rapportées dans le compte-rendu de ces conférences sur :

- La déontologie professionnelle (densité et régularité du travail de l'enseignant, respect des élèves, culture du maître)
- Le travail en équipe (notamment la nécessité de concertations pédagogiques de Cycle 2, régulières, entre les enseignants de G.S. et de C.P.)

Quelques considérations complémentaires

- LES « 2 ANS » :

Qui n'en est pas, peu ou prou, embarrassé ? Les enfants de 2 ans ne peuvent pleinement être considérés comme relevant du cursus « Cycle 1 »...

Appel est lancé à d'éventuels volontaires qui voudraient élaborer, en réflexion collective, des indications de travail pour leur circonscription.

Peu d'ouvrages existent sur le sujet, et traitent surtout de l'organisation du temps et de l'espace. Les critères de cette organisation étant le plus souvent :

- les rythmes physiologiques (veille / sommeil)
- les capacités d'acquisition (pas d'enseignement, situations stimulantes)
- la socialisation hors famille

Il va de soi que de telles classes, si elles existent dans l'école, devraient être attribuées à l'Enseignante et l'A.T.S.E.M. les plus expérimentées.

- L'INTEGRATION DES ENFANTS HANDICAPES :

En raison de la nécessité de ne pas séparer les enfants très jeunes de leurs familles, on trouve relativement plus d'intégrations d'enfants handicapés « lourds » en maternelle qu'en classes ultérieures. Mais cela ne se fait pas n'importe comment (on trouve des aberrations sur lesquelles il vaut mieux ici ne pas insister).

Les plus faciles à intégrer, malgré d'absurdes réticences parfois observées, sont sans doute les déficients intellectuels, tels que les trisomiques. Certains nécessitent des aménagements : handicapés moteurs, déficients visuels. Difficile est la prise en charge des handicapés auditifs moyens ou profonds. Très difficile celle des enfants présentant des troubles de la personnalité. Et les cas complexes de troubles associés.

Il faut rappeler ici que :

- Il n'y a pas d'obligation pour un enseignant à recevoir dans sa classe un cas de handicap « lourd ». Son accord préalable est une condition de réussite.
- Il y faut une convention d'intégration, avec la famille et avec les professionnels qui par ailleurs s'occupent de l'enfant, révisable à tout moment.
- Le coordonnateur des opérations est le directeur de l'école.

Pour toute question, même anodine, sur ce sujet, le secrétaire de la CCPE est à la disposition des enseignants.

DOCUMENT ANNEXE :

On trouvera ci-après l'essentiel des recommandations de la note adressée précédemment aux écoles maternelles et primaires de la circonscription, sur l'organisation du service de Cycle 1. Ce rappel est suivi d'une petite note complémentaire sur les « ateliers » :

L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE

(Note adressée aux écoles en Juin 1995)

- Inscriptions et fréquentations :

- S'agissant des « 2 ans », autant il est utile de procéder à une rentrée scolaire échelonnée, autant il convient de ne pas accepter les inscriptions assorties d'une date ultérieure d'admission. Notamment pas la pratique déconseillée de la « rentrée de février » (fin des grandes vacances d'été tropical). Et ceci est valable quel que soit l'effectif, même inférieur à la norme en vigueur.

- Il va de soi qu'aucun enfant n'ayant pas effectivement 2 ans accomplis le jour de la rentrée scolaire, ne doit être inscrit ni accepté de toute l'année scolaire.

- Après la première semaine de classe, les familles des enfants n'ayant pas fréquenté l'école maternelle sont invitées par écrit à s'expliquer, avec annonce de radiation à la fin du mois si la non fréquentation n'est pas imputable à un motif d'absence réglementaire. Cette radiation doit dans ce cas être effective. De même en cas d'absences abusives.

- L'organisation de la journée :

La question majeure est la densité quotidienne réelle de la prise en charge éducative des enfants. Je constate assez fréquemment que cette densité tourne autour de 50% du temps scolaire, alors que l'autre partie additionne les récréations, cantine, sieste, accueils libres, préparatifs de sortie.

L'école maternelle n'étant pas une garderie à 50% ou 40%, il convient de prendre toutes dispositions pour ramener ce taux à des dimensions raisonnables de « respiration » de la vie de la classe. A savoir :

- L'accueil :

L'arrivée des enfants le matin n'est pas indéfiniment échelonnée. A l'exception des seuls « 2 ans » pour lesquels une tolérance est concevable en début d'année, les parents qui n'amènent pas leurs enfants à l'heure doivent y être invités.

L'école étant ouverte officiellement 10 minutes avant l'heure, il faut parvenir à éliminer les habitudes des parents qui stationnent dans l'école jusqu'à la sonnerie, ou bien (après la nécessaire période d'adaptation du très jeune enfant) se croient tenus de les conduire jusqu'à la porte de la classe : la remise de l'enfant se fait dans le hall d'entrée de l'école, où le personnel l'attend, selon une procédure de conduite en classe à décider en concertation d'équipe.

Bien entendu, l'« accueil » dans la classe est actif, sachant aussi respecter l'autonomie des enfants. Il peut commencer dès les 10 minutes d'ouverture de l'école avant l'heure des classes. Il se justifie pendant quelques minutes et non une « demi-heure d'activités libres ». Cela varie avec l'âge des enfants, mais dès lors que ceux-ci arrivent à l'heure, la classe peut aussitôt commencer.

- Les récréations :

S'il est pris un « goûter-laitage » sur le temps de classe, ce temps doit être décompté de celui de la récréation du matin. La tradition est que celle-ci soit d'une demi-heure : dans le contexte réunionnais, où la matinée de classe est de 3H30 ou 4H, cela paraît raisonnable.

Mais aucun texte n'établit que les récréations doivent durer une demi-heure : celle de l'après-midi n'a guère de justification, dans un total de 2H30 ou 2H de classe comportant un temps de sieste. Il y a avantage à la supprimer, en gardant une brève coupure (w.c.), et à utiliser ce temps pour la seconde séance d'éducation motrice de la journée.

- Le restaurant scolaire :

La présence de l'enseignant au repas de midi ne se justifie que pour les plus jeunes enfants : PS et MS. En GS, il n'y a guère d'intérêt à cela, du fait de la présence du personnel municipal.

La conséquence est qu'il convient tout simplement de placer les horaires de repas de maternelle après la fin des classes du matin :

- Les enseignants de GS quittent alors l'école, et reviennent dans l'école à la reprise des classes.
- Les enseignants de PS et MS participent à l'encadrement des repas (une demi-heure), et ne reviennent dans leur classe qu'une demi-heure après la reprise des classes, laquelle dans ces sections est consacrée à la sieste.

- L'horaire du personnel municipal est ajusté en conséquence, sans nécessité d'être accru.

NB : Dans les écoles primaires où les classes de Cycle 1 doivent déjeuner en un premier service, ces dispositions sont à moduler au mieux des conditions locales, en concertation d'équipe. Mais si les GS prennent ainsi leur repas « dans le temps de classe » sans leur maître, il vaut mieux que la classe reprenne pour eux avec une demi-heure d'avance.

- La sieste :

Si des enseignants se trouvent régulièrement sans élèves en début d'après-midi du fait de la sieste, ils doivent être présents dans l'école. Ils peuvent alors se consacrer à des activités de préparation de classe, ou d'aide pédagogique aux collègues des autres classes.

Lorsque c'est possible (cas général), la sieste peut suivre immédiatement le repas. Selon des travaux récents sur le sujet, il est conseillé que tout enfant qui ne s'est pas endormi pendant la première demi-heure se lève et rejoigne son groupe. Pour ceux qui se sont endormis, il convient de laisser terminer le cycle de sommeil (1H30 environ), et veiller à ne pas en entamer un autre (phase de sommeil profond que l'on sera obligé d'interrompre).

La majorité des élèves des classes de Grands, à quelques rares exceptions près, ne font pas la sieste. Dans les classes de Moyens, les pratiques varient en fonction de l'activité, de la date, de l'âge des enfants, des locaux.

Les Petits ont besoin de dormir : rien n'interdit, pour ceux qui déjeunent chez eux, de ne revenir à l'école qu'après la sieste.

L'enseignant des Petits est plus disponible que ses collègues, et peut donc assurer la prise en charge des non dormeurs en faible effectif, tout en s'inscrivant dans une solidarité avec les autres collègues (décloisonnement) : à ce moment, l'enseignant de niveau supérieur ainsi « allégé », peut se consacrer à la prise en charge d'élèves pour un soutien, ou pour l'acquisition plus systématique de compétences de Cycle 2 ...

- La fin de la journée :

Il n'y a aucune raison pour remettre les enfants à leurs parents avant l'heure de fin des classes (du matin ou de l'après-midi) : les portes de l'école s'ouvrent à l'heure précise, et les enseignants prennent le temps de remettre les enfants aux parents. En effet, les obligations particulières des enseignants de Cycle 1 (qui n'ont pas à assurer la quantité de préparations et de corrections de ceux d'école élémentaire) comportent la remise des enfants aux parents.

Si certains parents ne sont pas à l'heure, il convient de les rappeler à l'ordre. Si l'équipe décide d'assurer une surveillance de courte durée (exemple : une demi-heure) après la fin des classes, on ne voit pas pourquoi ce serait le directeur ou la directrice qui s'en chargerait seul.

- L'emploi du temps :

Il doit dégager la spécificité de la maternelle. On veillera à rechercher l'équilibre entre les différents domaines d'activités, et à alterner les séquences d'activités « ouvertes » et celles qui font appel à la concentration des enfants. Ainsi, il convient de prévoir à des moments opportuns deux séances quotidiennes d'éducation physique, et un certain nombre d'activités de groupes « ateliers ». Deux types d'ateliers tournants :

1- Ceux où l'enseignant dirige une activité d'expression orale (langage). Dans ce cas les deux autres groupes ont avantage à se consacrer à des activités de base, telles le coin-écoute, l'atelier permanent de peinture, la fréquentation du coin des livres, ou toutes sortes de jeux éducatifs familiers : jeux d'eau ou de terre pour les plus petits, autres pour les plus grands. Mais en aucun cas des « ateliers libres », source de dérangement du groupe de langage, ne sont opportuns.

2- Ceux qui concernent un apprentissage spécifique, faisant l'objet d'une programmation, donc nécessitant un entraînement et des réinvestissements : lecture / graphisme / mathématiques / éducation sensorielle / activités manuelles ...

Dans ce cas, l'« atelier libre » n'a pas davantage sa place. Les 3 groupes (plutôt que 4) s'inscrivent dans un « atelier tournant » classique, sur 3 jours, où l'on trouve une séance dirigée (activité nouvelle) et deux séances de réinvestissement (activités découvertes lors des deux semaines précédentes).

L'atelier dure alors en principe 30 minutes, dont 10 de mise en place (explications et consignes) des deux groupes « semi-dirigés » (le troisième groupe étant occupé, par exemple, au coin-livres), puis 20 de prise en charge du groupe « dirigé ». On voit donc qu'une programmation de 4 ateliers occupe un total de 2H, ou 3H avec l'éducation physique, additionnant les temps forts de la journée, à compléter par toutes activités de regroupements : actualité, chants, langage en grand groupe, écoute musicale, conte, etc. Et recours aux coins de jeu en « ruptures » bienvenues.

- L'A.T.S.E.M. :

Elle participe à l'action éducative, mais ne peut aucunement se substituer à l'enseignant(e), qui seul(e) doit proposer et guider les apprentissages.

Elle prépare et entretient les matériels et locaux destinés aux activités. Elle peut éviter la dispersion de l'attention lorsqu'elle encadre un atelier, les apprentissages et les consignes ayant été délivrés par l'enseignant(e). Il semble utile de l'occuper effectivement lorsque l'enseignant(e) prend la classe en grand groupe : fabrication de matériels, de poupées de chiffon par exemple, tirage de documents, etc., au lieu de la laisser inactive. D'où l'utilité du « coin de l'ATSEM », dans ou hors de la classe, bureau de travail où elle se tient active tant qu'on n'a pas besoin d'elle.

- Un mot sur LES ATELIERS :

On notera des différences sensibles entre ces recommandations locales et le "Babin" qui inspire souvent nos jeunes professeurs d'école. Par exemple, le "Babin" propose une seule séance d'éducation physique (« *activités physiques* »), mais deux récréations : celle de l'après-midi est utilisable à La Réunion pour une séance d'EP structurée, en raison de la répartition locale du temps scolaire (voir plus haut).

S'agissant des ateliers, le "Babin" propose « un dirigé / deux autonomes » : ce dernier mot est discutable, mais il ne s'agit pas seulement de mots. Le "Babin" le détaille : « exercice d'une compétence acquise / réinvestissement d'une compétence acquise / adaptation donc transfert ». C'est fort bien vu. Mais il ne le met en application que pour la G.S. ...

En M.S., il les différencie en « permanents / occasionnels »

En P.S., il en cite 7 catégories différentes...

Cela donne des groupes dirigés complétés par toutes sortes d'ateliers disparates, permanents ou non, qui sont finalement et à la longue plus occupationnels qu'éducatifs (dans le sens du « réinvestissement » qu'il propose plus haut).

Dans notre Département, nous avons mis l'accent sur une forte structuration des apprentissages. D'où les recommandations faites dans la note de Juin 1995, ci-dessus.

De plus le "Babin" ne prévoit que deux « éclatements en groupes d'activités » par jour, auxquels il attribue en G.S. six possibilités d'activités dirigées (« de langage / de mathématiques / de langue écrite / graphique / esthétique, plastique, ou musicale / technique ou technologiques »). C'est fort bien, mais comment faire tout cela avec seulement deux séances d'atelier quotidiennes ?

Mes propositions sont :

4 séances d'ateliers tournants par jour pour 3 groupes, soit 2 heures au total, selon le schéma indiqué plus haut. Le minimum semble bien 3 ateliers pour 3 groupes (soit un « dirigé » par enfant chaque jour). On pourrait en faire plus : par exemple 3 ateliers dirigés de langage de 20 minutes chaque jour (tous les élèves concernés quotidiennement), en plus de 3 ateliers tournants de 30 minutes : cela totalise 2H30 d'ateliers, et 3H30 en comptant les 2 séances d'EP, pour ce qui concerne les apprentissages structurés.

Mais bien entendu, il ne faut pas rompre l'équilibre avec les activités collectives, plus souples et d'autant plus nécessaires qu'il s'agit d'enfants plus jeunes : ce dernier schéma d'organisation est un maximum, modulable dans le temps ...
